



Conseil économique et social

Distr. générale
19 avril 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour
et autres questions d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2010 (sect. I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (sect. II).



I. Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social a été établi à partir de la liste de questions approuvée par le Conseil à sa session d'organisation de 2010 (décision 2010/203 du Conseil).

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2010

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau :
 - a) Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - b) Forum pour la coopération en matière de développement;
 - c) Examen ministériel annuel :

Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme;
 - d) Débat thématique :

Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Débat consacré aux activités opérationnelles

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2009.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - g) Le tabac ou la santé.
8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale :

« Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement : perspectives régionales ».
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;

- h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - j) Cartographie;
 - k) Les femmes et le développement.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
 - i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa session d'organisation de 2010, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de fond (décision 2010/203 du Conseil).

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2010 (E/2010/100)

Projet de programme de travail pour la session de fond de 2010 (E/2010/L.5)
(à paraître)

État de la documentation de la session de fond de 2010 (E/2010/L.6) (à paraître)

A. Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau

a) Dialogue politique de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales

Conformément aux résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra une concertation de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

Documentation

La situation économique et sociale dans le monde, 2010 (E/2010/50)

Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2010

b) Forum pour la coopération en matière de développement

Au paragraphe 155 b) de sa résolution 60/1 intitulée « Document final du Sommet mondial de 2005 », l'Assemblée générale a prescrit au Conseil de tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un forum de la coopération pour le développement, afin d'examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation.

Au paragraphe 5 de sa résolution 61/16, l'Assemblée générale a également prié le Conseil d'envisager de lancer le Forum pendant le débat de haut niveau de sa session de fond de 2007 puis, à partir de 2008, de le tenir à New York. Le Forum a donc été lancé à Genève en juillet 2007 et le Conseil a tenu sa première réunion biennale à New York en 2008.

Le Forum examinera le rapport analytique général établi par le Secrétaire général sur l'évolution de la coopération internationale dans le domaine du développement (résolution 61/16 de l'Assemblée générale, par. 6 et 7).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement

Partie correspondante du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session (22-26 mars 2010) (E/2010/33)

c) Examen ministériel annuel :**Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme**

En application du paragraphe 155 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale intitulée « Document final du Sommet mondial de 2005 » et du paragraphe 10 de la résolution 61/16 de l'Assemblée sur le renforcement du Conseil économique et social, le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel (décision 2008/258 du Conseil). Ce rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies compétents et énoncera des recommandations pratiques que le Conseil examinera.

Par ailleurs, le Conseil sera saisi des parties correspondantes du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme

**d) Débat thématique :
Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles
et leurs incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation
de la femme**

En application des paragraphes 155 et 156 du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 61/16, que le Conseil devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

En application de la décision 2009/210 du Conseil, le débat thématique de sa session de fond de 2010 portera sur les « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ».

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances et les difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

Partie correspondante du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session (E/2010/33)

Partie correspondante du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2010/15)

B. Débat consacré aux activités opérationnelles

**3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service
de la coopération internationale pour le développement**

Dans sa décision 2009/216, le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa seizième session à sa session de fond de 2010.

Documentation

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa seizième session¹ (A/65/39)

**a) Suite donnée aux recommandations de politique générale
de l'Assemblée générale et du Conseil**

À sa soixante-deuxième session, dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a :

- Au paragraphe 93, prié le Secrétaire général, de rendre compte chaque année au Conseil économique et social, à sa session de fond, du fonctionnement du système de coordonnateurs résidents, y compris en matière de coûts et d'avantages. À cet égard, au paragraphe 13 de sa résolution 2008/2, le Conseil a prié le Secrétaire général, dans son rapport annuel sur le fonctionnement du

¹ Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

système de coordonnateurs résidents, de faire rapport sur la participation du système des Nations Unies et des organismes non résidents au fonctionnement du système des coordonnateurs résidents et l'appui qu'ils lui avaient apporté à cet égard ainsi que sur les progrès accomplis pour renforcer les effets sur le développement, la cohérence, l'efficacité et l'efficience et les coûts et avantages de la coordination grâce au système de coordonnateurs résidents, l'attention étant portée spécifiquement aux échelons régional et national;

- Au paragraphe 112, prié les conseils d'administration et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies d'évaluer les progrès réalisés, notamment du point de vue des coûts et des avantages, en matière de simplification et d'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et des pays, d'analyser les conséquences potentielles de cette harmonisation sur la programmation des activités de développement et de faire chaque année rapport au Conseil à sa session de fond;
- Au paragraphe 142, prié le Secrétaire général, sur la base des informations présentées par les fonds et programmes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, de préparer pour les sessions de fond de 2009 et 2010 du Conseil économique et social des rapports détaillés sur les résultats atteints, les mesures prises et les mécanismes mis en place comme suite à la résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, afin d'évaluer l'application de cette dernière dans l'optique de sa mise en œuvre intégrale.

À sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a :

- Au paragraphe 4 de sa résolution 63/232, invité le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à prendre les dispositions nécessaires pour inclure, d'ici à 2010, des informations figurant dans le rapport sur les dépenses du système des Nations Unies au titre de la coopération technique et dans son additif statistique, dans le rapport sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
- Au paragraphe 21 de sa résolution 63/311, prié le Secrétaire général, en consultation avec le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination, d'informer régulièrement le Conseil économique et social des avancées obtenues et des difficultés rencontrées dans la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et de renvoyer toute question exigeant une décision intergouvernementale aux organes intergouvernementaux compétents.

Au paragraphe 13 de sa résolution 2008/2, le Conseil a prié le Secrétaire général, dans son rapport annuel sur le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents, de faire rapport sur la participation du système des Nations Unies et des organismes non résidents au fonctionnement du système des coordonnateurs résidents et l'appui qu'ils lui ont apporté à cet égard ainsi que sur les progrès accomplis pour renforcer les effets sur le développement, la cohérence, l'efficacité et l'efficience et les coûts et avantages de la coordination grâce au système de coordonnateurs résidents, l'attention étant portée spécifiquement aux échelons régional et national. Au paragraphe 22 de ladite résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général de faire tout son possible pour faire en sorte que

l'information fournie en réponse au paragraphe 112 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale soit présentée aux futures sessions du Conseil économique et social sous la forme d'un rapport.

Au paragraphe 4 de sa résolution 2009/1, le Conseil a réitéré la demande adressée par l'Assemblée générale aux chefs de secrétariat des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies pour qu'ils continuent à faire rapport chaque année à leur organe directeur concernant les mesures prises et envisagées pour l'application de la résolution 62/208. Par ailleurs, au paragraphe 20 de la même résolution, le Conseil a prié le Groupe des Nations Unies pour développement de continuer à mettre au point, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, des méthodes et des outils permettant de mesurer les coûts et avantages de la coordination et de faire rapport à ce sujet, y compris sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés du terrain concernant le système de coordonnateurs résidents, et prié le Secrétaire général de faire figurer, dans le rapport qu'il lui soumettrait à sa session de fond de 2010, des informations sur les problèmes rencontrés et les résultats obtenus.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2008¹

Rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement, les coûts et les avantages du système des coordonnateurs résidents

Rapport du Secrétaire général sur les résultats obtenus et les mesures et mécanismes mis en place pour donner suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les conseils d'administration et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies en matière de simplification et d'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement

b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (résolutions 48/162, annexe, et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil).

Le Conseil a également demandé aux fonds et programmes, par l'intermédiaire de leur conseil d'administration, de faire figurer dans les rapports annuels qui lui sont destinés : a) une section décrivant brièvement les mesures prises en application des dispositions de l'examen triennal des activités opérationnelles; b) une section sur les activités réalisées et les mesures prises dans le cadre du thème retenu pour la réunion de haut niveau du débat consacré aux activités opérationnelles (résolution 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1994/33 du Conseil).

Ces rapports comportent une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience, tout en privilégiant les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen triennal et de la suite donnée aux conférences internationales, afin de permettre au Conseil de remplir son rôle de coordination (résolutions 48/162, annexe, et 53/192 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil).

Documentation

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2009 et sur les travaux de sa première session ordinaire et de sa session annuelle de 2010 (E/2010/35)

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil (E/2010/5)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2009 et de sa première session ordinaire et de sa session annuelle de 2010 (E/2010/34 (Part I) et E/2010/34 (Part I)/Add.1)

Rapport annuel de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil (E/2010/6)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires de 2009 (E/2010/36)

Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2009 (E/2010/14)

C. Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu lors de la session de fond de 2009 du Conseil

Au paragraphe 10 de sa résolution 2008/29, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen lors du débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de l'année suivante, un rapport sur les mesures prises pour appliquer la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil.

Le Conseil a également prié le Secrétaire général, au paragraphe 6 de sa résolution 2009/5 intitulée « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi, de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution à sa session de fond de 2010.

Le Conseil a également prié le Secrétaire général, au paragraphe 10 de sa résolution 2009/29, d'établir, en tenant compte des vues des États Membres, un rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16, lequel comporterait des recommandations sur la fréquence

des rapports futurs, et de lui présenter ledit rapport pour examen à sa session de fond de 2010.

À sa soixantième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/252, a prié le Conseil économique et social de superviser à l'échelon du système la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information, à savoir la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève, et l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (voir aussi la résolution 2006/46 du Conseil). À sa soixante-quatrième session, dans sa résolution 64/187, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution 64/187 sur les technologies de l'information et des communications au service du développement et sur la suite qui lui aurait été donnée.

Au paragraphe 34 de sa résolution 64/224, l'Assemblée générale a invité la présidence du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à l'informer, dans le contexte du rapport que le Comité lui présenterait à sa soixante-cinquième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'état d'avancement de la réforme entreprise et des progrès accomplis dans la concrétisation de sa vision.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2009

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale², y compris la résolution 61/16 (voir également les points 6, 8 et 13)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 64/187 de l'Assemblée générale relative aux technologies de l'information et des communications au service du développement et sur la suite qui lui a été donnée

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2009/5 intitulée « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi » [voir aussi le point 6 a)]

Rapport du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur l'état d'avancement de la réforme et les progrès accomplis dans la concrétisation de sa vision

D. Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours

À sa session d'organisation de 2010, le Conseil a décidé que le débat consacré aux affaires humanitaires lors de sa session de fond de 2010 aurait pour thème

² Voir résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.

« Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire » (résolution 52/12 B de l'Assemblée générale et décisions 1999/208 et 2010/208 du Conseil).

Dans sa résolution 64/76, l'Assemblée générale a demandé au Coordonnateur des secours d'urgence de poursuivre ses efforts pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire, prié les organismes compétents des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales intéressées, ainsi que les autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement, de continuer à coopérer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat pour améliorer la coordination, la gestion et l'efficacité de l'aide humanitaire, et prié également le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil à sa session de fond de 2010, un rapport sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies et de lui présenter un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (résolution 2009/3 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies¹

E. Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale², y compris la résolution 61/16 (voir également les points 4, 8 et 13)

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Au paragraphe 6 de sa résolution 2009/5, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution intitulée « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi » à sa session de fond de 2010.

Dans sa résolution 58/230, l'Assemblée générale a prié le Président du Conseil, avec l'appui des vice-présidents, de renforcer, grâce à des échanges réguliers, l'interaction entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les questions d'organisation liées au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, dans le contexte des préparatifs de la réunion de haut niveau avec ces institutions, en tenant compte

de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et de la résolution 2003/47 du Conseil, et de rendre compte au Conseil à ce sujet.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 2009/5, intitulée « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi » (voir aussi le point 4)

Résumé, établi par le Président du Conseil, de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement¹

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

À sa session de fond de 2009, au paragraphe 20 de sa résolution 2009/31, le Conseil a prié le Secrétaire général d'intégrer les pays les moins avancés dans les rapports qu'il présente sur les questions économiques, sociales ou connexes pour assurer le suivi du développement de ces pays dans le contexte plus large de l'économie mondiale et éviter qu'ils ne soient marginalisés, tout en favorisant la poursuite de leur intégration dans l'économie mondiale. Au paragraphe 21 de la même résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général de présenter un rapport d'étape annuel, analytique et orienté vers les résultats, sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et de dégager, dans les limites des ressources disponibles, les moyens nécessaires à cet effet. Ce rapport est présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil, conformément au paragraphe 111 du Programme d'action (voir la résolution 62/203 de l'Assemblée).

Documentation

Rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010¹

7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination soumettra au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur les travaux qu'il a réalisés en 2009/10 (décision 2001/321 du Conseil).

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquantième session (New York, 7 juin-2 juillet 2010) comportera les observations formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (résolution 2008 (LX) du Conseil).

Documentation

Rapport d'ensemble annuel pour 2009/10 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquantième session (A/65/16)

b) Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (résolutions 58/269 de l'Assemblée générale et 1988/77 du Conseil).

Documentation

Chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (voir les fascicules correspondants du document A/65/6)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

À sa session de fond de 2009, le Conseil, au paragraphe 2 de sa résolution 2009/9, a prié son président de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse, dans la limite des ressources disponibles, mener à bien l'application des dispositions des résolutions du Conseil sur la question, faciliter l'achèvement des initiatives prises par le Secrétaire général quant à l'utilisation de l'informatique et poursuivre l'application des mesures requises pour atteindre ses objectifs. À cet égard, le Conseil prie le Groupe de travail de persévérer dans les efforts qu'il fait pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat et l'invite à se pencher sur ce que pourraient être son rôle, son statut et son mandat futurs et à formuler des conclusions à cet égard.

Le Conseil a également prié le Secrétaire général, au paragraphe 6 de la même résolution, de lui rendre compte, à sa session de fond de 2010, des mesures prises pour donner suite à la résolution, ainsi que des conclusions du Groupe de travail et de l'évaluation de ses travaux et de son mandat.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États, y compris les conclusions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique et l'évaluation de ses travaux et de son mandat

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

À sa session de fond de 2009, le Conseil, au paragraphe 9 de sa résolution 2009/4, a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à sa session de fond de juillet 2010, afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le redressement et la stabilité socioéconomiques, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable en Haïti compte tenu des priorités de développement national à long terme, en faisant fond sur le cadre de coopération intérimaire et le document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté et en insistant sur la

nécessité d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Le Conseil a prié également le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, au paragraphe 12 de la même résolution, de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations s'il l'estimait nécessaire, pour examen à sa session de fond de 2010.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

e) Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

À sa session de fond de 2009, le Conseil, au paragraphe 3 de sa résolution 2009/12, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2010, un rapport détaillé sur les progrès réalisés par les organismes des Nations Unies pour ce qui est d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques et de tous les programmes; de renforcer les capacités, notamment au moyen de formations obligatoires destinées à l'ensemble du personnel et de formations ciblées à l'intention des hauts responsables, ces formations étant essentielles pour sensibiliser et informer davantage, susciter un engagement accru et développer les compétences; et en ce qui concerne les démarches menées en collaboration aux fins d'intégrer efficacement le principe de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Sections correspondantes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur sa cinquante-quatrième session (E/2010/27) [voir aussi points 13 k) et 14 a)]

f) Pays africains qui sortent d'un conflit

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Le tabac ou la santé

À sa session de fond de 2008, le Conseil, dans sa décision 2008/232, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa session de fond de 2010 un rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac.

Documentation

Rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac

8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale², y compris la résolution 61/16 (voir également les points 4, 6 et 13)

9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolution 2100 (LXIII) du Conseil).

Dans sa résolution 64/125 sur l'assistance au peuple palestinien, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution contenant : a) une évaluation de l'assistance effectivement reçue par le peuple palestinien; b) une évaluation des besoins restant à satisfaire et des propositions précises concernant les mesures à prendre pour y répondre efficacement.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/99, et le Conseil, à sa session de fond de 2009, dans sa résolution 2009/33, ont prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire, pour pouvoir prendre des mesures propres à y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social, et ont également prié les institutions spécialisées et les autres organismes et organes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales, de s'employer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à renforcer le soutien déjà apporté aux derniers territoires non autonomes et à élaborer à leur intention des programmes d'assistance, afin d'accélérer les progrès dans les secteurs économique et social.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée a prié le Président du Conseil de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Conseil a prié le Président du Conseil économique et social de rester en relation étroite à propos de ces questions. Le Conseil a également prié le Président de lui faire rapport à ce sujet. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution, en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de fond de 2010.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien¹

Rapport du Président du Conseil sur les consultations avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport du Secrétaire général sur l'appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

10. Coopération régionale

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations des commissions régionales qui y seront présentées. Dans ce rapport, l'attention du Conseil sera appelée sur toute décision ou recommandation des commissions régionales qui nécessitent son approbation. Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (décision 1979/1 du Conseil).

Une section du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale portera sur le thème suivant : « Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement : perspectives régionales » (décision 2010/207 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2010/15 et Add.1)

Situation économique des régions de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2010/16)

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique, 2010 (E/2010/17)

Résumé de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2010* (E/2010/18)

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives (E/2010/19)

Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (E/2010/20)

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

À sa session de fond de 2009, au paragraphe 15 de sa résolution 2009/34, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, en collaboration avec les

organismes des Nations Unies compétents, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé¹ (E/2010/13)

12. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31 et de sa décision 1995/304, le Conseil sera saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2010 (New York, 25 janvier-3 février et 26 mai-4 juin 2010) et se prononcera sur les recommandations qui y figurent. Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la session de 2010 du Comité dans sa décision 2009/229.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2010 [E/2010/32 (Part I)]

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2010 [E/2010/32 (Part II)]

13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale², y compris la résolution 61/16 (voir également les points 4, 6 et 8)

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-huitième session (New York, 3-14 mai 2010) (décision 1993/207 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-huitième session de la Commission dans sa décision 2009/235.

Il sera saisi également du rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (résolution 2009/17 du Conseil, par. 3).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session (New York, 22-26 mars 2010) (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-huitième session (E/2010/29)

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session (E/2010/33)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa treizième session (Genève, 17-21 mai 2010) (résolutions 46/235, annexe, et 56/182 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la treizième session de la Commission dans sa décision 2009/219.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional, rapport établi à partir des résumés analytiques des activités menées par les organismes des Nations Unies et les autres parties concernées (et présenté par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement en application de la résolution 2009/7 du Conseil).

Il sera également saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (établi en application de la décision 2009/220 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi de la note du Secrétaire général sur la poursuite du Forum sur la gouvernance de l'Internet. Dans sa résolution 60/252, par laquelle notamment elle a fait sien l'Agenda de Tunis pour la société de l'information adopté lors de la seconde phase du Sommet, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'étudier s'il serait utile de poursuivre le Forum, en concertation avec les participants du Forum, dans les cinq années qui suivraient sa création, et d'adresser des recommandations en ce sens aux États Membres des Nations Unies.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa treizième session (E/2010/31)

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (E/2009/92)

Rapport du Secrétaire général sur la poursuite du Forum sur la gouvernance de l'Internet

c) Statistique

Le Conseil examinera le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante et unième session (New York, 23-26 février 2010) (résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante et unième session de la Commission dans sa décision 2009/237.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante et unième session (E/2010/24)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (décision 2009/238 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat¹

e) Environnement

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa onzième session extraordinaire (Bali, 24-26 février 2010) (résolutions 2997 (XXVII), 53/242 et 64/204 de l'Assemblée générale).

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire et en session extraordinaire tous les deux ans en alternance (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Le Conseil sera saisi du rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur le volume consacré aux produits chimiques dans la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente ont été interdites ou rigoureusement réglementées, qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements (résolution 2008/13 du Conseil, par. 1) et du rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur le volume consacré aux produits pharmaceutiques dans la Liste récapitulative et la protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement (résolution 2008/13 du Conseil, par. 2).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa onzième session extraordinaire (résolutions 2997 (XXVII), 53/242 et 62/195¹ de l'Assemblée générale) (A/65/25)

Rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur le volume consacré aux produits chimiques dans la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente ont été interdites ou rigoureusement réglementées, qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements (résolution 2008/13 du Conseil, par. 1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur le volume consacré aux produits pharmaceutiques dans la Liste récapitulative : protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement (résolution 2008/13 du Conseil, par. 2)

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-troisième session (New York, 12-

16 avril 2010 (résolution 49/128 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-troisième session de la Commission dans sa décision 2009/239.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-troisième session (E/2010/25)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa neuvième session (New York, 19-23 avril 2010) (résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la neuvième session du Comité dans sa décision 2009/18.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa neuvième session (E/2010/44)

h) Coopération internationale en matière fiscale

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa cinquième session (Genève, 19-23 octobre 2009) (résolution 2004/69 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquième session du Comité dans sa résolution 2009-265.

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa cinquième session (E/2009/45)

i) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

j) Cartographie

Le Conseil sera saisi des rapports de la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (New York, 10-14 août 2009) et de la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, 26-29 octobre 2009) (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil).

Documentation

Rapport de la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (E/CONF.99/3)

Rapport de la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/CONF.100/9)

k) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des chapitres pertinents du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (New York, 1^{er}-12 mars 2010) (résolution 42/178 de l'Assemblée générale et 1987/24 du Conseil) (voir aussi les points 7 e) et 14 a) de l'ordre du jour).

Documentation

Chapitres pertinents du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2010/27) [voir aussi points 7 e) et 14 a)]

14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme**a) Promotion de la femme**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (New York, 1^{er}-12 mars 2010) (résolution 11 (II) et 1147 (XLI) du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-quatrième session de la Commission dans sa décision 2009/232.

Le Conseil sera saisi également du rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur sa septième session (New York, 16 et 17 février 2010). L'Institut est placé sous l'autorité du Conseil exécutif qui fait rapport chaque année au Conseil (résolutions 1998 (LX) et 2003/57 du Conseil).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit rendre compte de ses activités chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2010/27) [voir aussi points 7 e) et 13 k)]

Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa septième session

Note du Secrétariat transmettant les textes issus des sessions de 2009-2010 du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-huitième session (New York, 3-12 février 2010) (résolutions 10 (III) et 1996/7 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-huitième session de la Commission dans sa décision 2009/244.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/2010/26)

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa dix-huitième session (Vienne, 3 et 4 décembre 2009) (résolution 1992/1 et décision 2008/245 du Conseil).

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice sur les travaux de sa dix-neuvième session (Vienne, 17-21 mai 2010) (résolution 1992/1 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-neuvième session de la Commission dans sa décision 2009/246.

Dans sa résolution 1745 (LIV) du 16 mai 1973, le Conseil a invité le Secrétaire général à lui présenter tous les cinq ans à partir de 1975 un rapport analytique périodique à jour sur la peine capitale. Le rapport sera également présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-neuvième session et, en application de la résolution 2004/67 de la Commission des droits de l'homme, datée du 21 avril 2004, à la Commission des droits de l'homme, à sa soixante et unième session (résolution 1990/51 et décision 2004/242 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa dix-huitième session (E/2009/30/Add.1)

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2010/30)

Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et la mise en œuvre des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort (E/2010/10)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-deuxième session (Vienne, 1^{er}-2 décembre 2009) (résolution 9 (I) et décision 2008/247 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-troisième session (Vienne, 8-12 mars 2010) (résolution 9 (I) du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-troisième session de la Commission dans sa décision 2009/248.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2009. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur ses activités en 2009.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-deuxième session (E/2009/28/Add.1)

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-troisième session (E/2010/28)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2009 (E/INCB/2009/1)

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année un rapport oral au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 du Statut du Haut-Commissariat (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée générale (résolution 58/153 de l'Assemblée).

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

f) Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**Documentation**

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2009-2010 (Genève, 4-22 mai 2009, 2-20 novembre 2009 et 3-21 mai 2010) (résolutions 1988 (LX), 1985/17 et 1995/39 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des droits de l'enfant sur les travaux de ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions (Genève, 11-29 janvier et 24 mai-11 juin 2010) (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe, art. 44, par. 5).

À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a prié le Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants de faire rapport tous les ans à l'Assemblée, au Conseil des droits de l'homme et au Conseil économique et social, et de veiller à ce que ses rapports contiennent des informations pertinentes, exactes et objectives sur ce type de violence, compte tenu des vues des États Membres et des observateurs, des documents issus des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées aux enfants et de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, en gardant à l'esprit les mandats existants (résolution 62/141 de l'Assemblée générale, sect. III).

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions (E/2010/22)

Rapport du Comité des droits de l'enfant sur les travaux de ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions¹

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme¹

Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants¹

h) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa neuvième session (New York, 19-30 avril 2010) (résolution 2000/22 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la neuvième session de l'Instance dans ses décisions 2009/254 et 2009/255.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa neuvième session (E/2010/43)

i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination

À sa session de fond de 2008, le Conseil a invité le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en consultation avec les États Membres et tenant compte de leurs vues, à lui rendre compte, à sa session de fond de 2010, de l'évolution de la situation dans le domaine de la confidentialité des données génétiques et de la non-discrimination ainsi que de l'éventualité de créer un dispositif de coordination interinstitutions (décision 2008/233 du Conseil).

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur l'évolution de la situation dans le domaine de la confidentialité des données génétiques et de la non-discrimination et sur l'éventualité de créer un dispositif de coordination interinstitutions